
DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES

DIVISION EAU ET
ASSAINISSEMENT

PR

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant au marché relatif à la réalisation des travaux de confortement des berges en aval du barrage de Dumbéa

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2005/1304 du 6 octobre 2005, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation des travaux de confortement des berges en aval du barrage de Dumbéa, pour lesquels la commission d'appel d'offres a retenu la Société O.C.R.

Dans le cadre des travaux de comblement des cavités situées sous la conduite d'alimentation en eau de la Ville de Nouméa et en pied du barrage, il s'est avéré nécessaire de mettre en place des quantités de béton supérieures à celles estimées dans le marché, entraînant une augmentation du montant du marché.

Le montant du marché passe de 29.936.299 F/CFP à 32.922.018 F/CFP, soit une augmentation de 2.985.719 F/CFP, correspondant à 9,97 %.

La dépense est imputable au budget 2006, section de fonctionnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à passer un avenant au marché relatif à la réalisation des travaux de confortement des berges en aval du barrage de Dumbéa.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mariannick BABE
		Gaël YANNO	M.	Patrick OLLIVAUD
		Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
	Mme	Anne LOSTE	M.	Heneliko TELEPINI
	M.	Michel VITTORI	Mme	Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM.	Hervé GUEGAN
08.03.2006	Mme	Francine BEYNEY		Frédéric ANGLEVIEL
	Mme	Lysiane FLOTAT		Robert VAUTRIN
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO		Jean-Pierre DELRIEU
	Mme	Martine JONES	Mme	Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Marie MESTRE	MM.	Michel BOYER
10.03.2006	M.	TRAN VAN HONG		Bernard HERPIN
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Dominique COVA
	Mme	Françoise CORNU	MM.	Jean-Raymond POSTIC
	MM.	Pierre HENIN		Hamu WAHEO
		Charles ERIC		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Pierre MARESCA	Mme	Christel BERGER
		Marc KANYAN CASE	Mme	Mireille LEVY
		Gérard VIGNES	Mme	Malia MAUGATEAU
Nombre de présents : 33	Mme	Jacqueline BROQUET	Mme	Sonia LAGARDE
Nombre de votants : 45 (12 procurations)	MM.	Laurent BONNEFOND	MM.	Christian HENIN
		André DUBOIS		Gérald CORTOT
	Mme	Unako Eliane IXECO	Mme	Isabelle OHLEN
	M.	Alfredo VARRA	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/400

autorisant la passation d'un avenant au marché relatif à la réalisation des travaux de confortement des berges en aval du barrage de Dumbéa

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS 2006

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136 / CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du Territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/225 du 29 décembre 2005 relative au budget primitif 2006 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/14 du 13 février 2006,

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie entendue en séance du 23 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est autorisé à signer un avenant au marché n° 98 218 2005 T 052 relatif à la réalisation des travaux de confortement des berges en aval du barrage de Dumbéa avec la Société O.C.R.

ARTICLE 2 /

L'avenant visé à l'article 1^{er} a pour objet d'augmenter le montant du marché de 2.985.719 F/CFP afin de porter le montant total du marché à 32.922.018 F/CFP (au lieu de 29.936.299 F/CFP) et de compléter le bordereau des prix unitaires.

ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget 2006 de la Ville de Nouméa, section de fonctionnement.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle – Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée à la Société O.C.R.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (dont D.E.A.)	-	1
STE O.C.R.	-	1